



TEXTE ACTION

CONGRES SNES-FSU DE VILLENEUVE D'ASCQ

Notre congrès se déroule à la veille d'une élection présidentielle dont l'issue, en dépit de ce qu'on voudrait nous faire croire, reste tout à fait incertaine : les électeurs et électrices sont, pour beaucoup, dépités par des années de promesses non tenues sauf quand il s'est agi de s'en prendre aux acquis sociaux : retraites, droit du travail, fonction publique etc.

Le contexte international avec la guerre en Ukraine peut donner l'impression aux électeurs qu'ils n'ont plus la main et tout est fait pour ça.

Pour le SNES-FSU, il est primordial de retrouver l'espoir et le dynamisme nécessaires pour contrer, en toute indépendance, les éventuelles attaques multiformes quel que soit le résultat des élections (présidentielles et législatives). Le SNES-FSU continuera de mobiliser en ce sens.

ELECTIONS

Le congrès académique se tient à trois jours du premier tour de l'élection présidentielle. Le Congrès se joint à l'appel de la FSU pour encourager à une mobilisation militante et électorale puissante qui permette de faire entendre à l'occasion de cette élection et ce dès le premier tour d'autres alternatives que le choix entre un président-candidat qui a mis en avant un programme résolument anti-social (retraite à 65 ans, mise en œuvre de "contreparties" aux aides sociales telles que des "activités d'insertion") et l'extrême-droite.

La profession sait bien que l'extrême-droite représente un danger pour la démocratie, ne serait-ce que par les préjugés racistes qui sont le fond de ses propositions. Pas une voix ne saurait donc se porter sur l'extrême-droite.

Plus le vote de rejet des politiques néolibérales sera fort, plus le monde du travail sera en mesure d'imposer à son tour son agenda politique, ses exigences sociales et le respect des valeurs démocratiques qui sont fondamentalement les siennes. Paradoxalement, ce sont bien les questions de pouvoir d'achat, la retraite, la sécurité sociale, les services publics mais aussi l'exigence de paix et de prise en compte de la crise climatique, qui restent les premières préoccupations de nos concitoyens : plus que jamais cela légitime nos revendications et fait du syndicalisme une expérience démocratique irremplaçable qui permet de traduire les aspirations profondes de la population en un projet de société émancipateur.

Quel que soit le résultat des élections, le Snes-FSU continuera à informer et à mobiliser la profession pour défendre ses mandats.

SALAIRES, PENSIONS ET POUVOIR D'ACHAT

Les prochains mois nous donneront à coup sûr l'occasion de nous mobiliser notamment pour répondre à une inflation qui ne cesse d'entamer notre pouvoir d'achat. La grève du 17 mars sur la revalorisation salariale n'a pas été à la hauteur des enjeux mais elle a au moins contraint le Ministère de la Fonction Publique à annoncer le prochain dégel du point d'indice. L'actualité internationale a sûrement plombé la mobilisation mais d'autres facteurs ont pesé, en particulier dans notre secteur, comme la multiplication des journées d'action le jeudi. La mobilisation d'autres secteurs aidera peut-être à dégeler la mobilisation des personnels du second degré, c'est pourquoi le cadre fédéral et intersyndical reste nécessaire ; de ce point de vue, le Congrès académique s'associe d'ores et déjà à la préparation d'un 1er Mai le plus unitaire possible autour de revendications salariales qui sont communes à tout le monde du travail. Il faut cependant inscrire cette mobilisation dans la durée et le SNES-FSU doit poursuivre la campagne entamée sur les salaires en formulant et en affichant des objectifs clairs qui puissent parler à l'ensemble de nos collègues et peut-être les sortir d'une certaine forme de résignation après 10 ans de gel du point d'indice. Il s'agit en quelques sortes de mieux articuler nos mandats généraux de congrès – l'accès à l'échelle de traitement des agrégés pour toutes et tous – sur des revendications immédiates : l'augmentation immédiate de 5% du point d'indice comme réponse à l'inflation actuelle, une majoration de 70 points de tous les indices (qui se traduirait par un gain de 250€ pour un stagiaire et de 300€ pour des collègues au 6ème échelon). Les objectifs de revalorisation doivent pouvoir permettre de garantir à tous les collègues un salaire au-dessus de 2 000€, c'est le sens de la revendication d'une grille de salaires à reconstruire avec une entrée de carrière au minimum à 2 fois le smic comme c'était le cas dans les années 80.

Évidemment, il est hors de question de soumettre toute négociation à une quelconque redéfinition de nos missions impliquant de "travailler plus". Il faut exiger un retour de l'indexation des pensions sur les salaires, pas de pension inférieure au SMIC, un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat pour les retraités (un mois de pension par an), l'annulation de la hausse de la CSG de 1,7 point (instaurée en 2017), le rétablissement de la 1/2 part fiscale supplémentaire pour les parents isolés et les veufs-veuves et l'amélioration des pensions de réversion.

REFORME DU LYCEE

Pour ce qui concerne la réforme du lycée, les prochaines échéances de mobilisation approchent également avec des alertes sur les corrections de copies sans décharge de cours, une mise en place chaotique et sans véritables moyens dédiés d'un nouvel enseignement de mathématiques dans le tronc commun, et sur les épreuves de Philosophie et d'EAF dont les conditions ne s'améliorent pas. La colère sur ces sujets s'exprime chez les collègues : le SNES-FSU doit savoir l'entendre et proposer des outils de lutte pour accompagner ceux et celles qui souhaitent s'opposer à cette maltraitance professionnelle. Un rapport de force à minima académique et si possible national est à construire pour contraindre l'administration (rectorat et ministère) à décharger de cours les correcteurs des EDS et des autres épreuves (oral de section euro, etc...). Ce temps libéré est nécessaire pour effectuer sérieusement et sereinement les missions de correction. Cette campagne doit aussi se décliner nationalement en interpellant le Ministère, le CHS comme l'an passé et elle doit rappeler que notre objectif reste la remise à plat de la réforme du lycée et du bac. La revendication du Snes-FSU à tous les niveaux, ministériel, académique, local, est de libérer 1 journée, au choix des

collègues par lot de 10 copies. Ce combat contre la réforme du lycée est certes un combat de longue haleine, mais nous avons réussi à jeter un doute dans l'opinion publique sur cette réforme et sur les intentions de Blanquer, ce qui n'était pas gagné par avance. Les polémiques à rebond dont les médias se sont emparées, sur les E3C, la question de la fabrication des notes du bac, le PLE ou dernièrement la place des mathématiques, comptent dans le rapport de forces et elles ont contraint le candidat Macron à prendre ses distances avec son Ministre. Si le vote devait reconduire Macron à la tête de l'exécutif, il arrivera fragilisé sur le terrain de l'éducation et c'est un solide point d'appui pour la poursuite de nos combats en faveur d'une Ecole conçue comme un véritable service public au bénéfice de la nation et non comme un mécanisme de marché qui ne profite au final qu'à une petite élite déjà nantie.

Dans l'immédiat, en attendant l'abrogation de la réforme du bac et du lycée et de Parcoursup, et la mise en place de séries rénovées au lycée, nous demandons la décharge des cours pour les corrections de copies, une répartition plus équitable entre tous.les professeur.es mobilisables des convocations aux oraux divers (grand oral, EAF, BTS, oraux de rattrapage ...), et l'organisation dès aujourd'hui d'un nouveau calendrier pour le bac 2023 avec le passage en juin des épreuves de spécialités du bac. Une réflexion doit être entamée sur des aménagements de programme, en fonction des remontées de terrain du Snes-FSU.

PREPARATION DE LA RENTREE

Quels que soient les résultats des élections, le Snes-FSU réactive ses revendications urgentes :

- abondement des DHG en HP pour création de postes,
- allègement des effectifs par classe,
- abrogation de la réforme des concours et de la formation. Dans un premier temps, le SNES-FSU exige à nouveau l'affectation des ECA en surnombre sur le service des tuteurs.trices volontaires de la même discipline ainsi que l'affectation de tou.te.s les stagiaires à tiers temps. Il ne serait pas acceptable que l'allègement de service prévu par les textes ne se traduise pas par une décharge horaire hebdomadaire de service,
- plan de recrutement d'AED, AESH, professeurs documentalistes, CPE, PSY-En,
- en attendant l'abrogation des réformes du lycée, du collège et de parcours sup : aménagements les plus urgents et accès de tous les bacheliers.ères aux études supérieures,
- abandon de l'expérimentation CLA, remplacement de la part modulable de l'indemnité REP+ par une augmentation de la part fixe au taux le plus élevé pour toutes et tous sans contreparties, avec attribution de l'indemnité aux AED et AESH.

POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'AUTONOMIE

Le scandale ORPEA a mis sur le devant de la scène médiatique la situation dans les EHPAD que nous dénonçons depuis des années. Le congrès académique de Lille rappelle notre exigence, dans les EHPAD publics, de la création de lits pour faire face aux besoins, de la création de postes (1 soignant pour 1 résident contre 0.63 aujourd'hui), de l'amélioration de la situation professionnelle des personnels (rémunération, formation). La perte d'autonomie (vieillesse, handicap) doit être prise en

charge par l'assurance maladie de la Sécurité sociale (et non par une 5^e branche). Il faut enfin créer un grand service public de l'autonomie.

REFUGIE.E.S

Le SNES-FSU prend toute sa part dans l'exigence de moyens pour assurer la scolarisation effective de tous les élèves réfugié.e.s, quelle que soit leur origine. Le traitement de la question des réfugié.e.s ukrainien.ne.s que certains responsables politiques voudraient opposer aux migrant.e.s d'Afrique ou du Proche-Orient, est une basse manœuvre politicienne. En réalité, la différence de traitement concernant la scolarisation est peu significative : ukrainien.ne.s ou non, la majorité des élèves sont, s'ils accèdent à une scolarisation, "inclus" violemment sans moyens dédiés et les collègues sont démunis, sans formation et renvoyés à une fiche Eduscol et dans le meilleur des cas à quelques heures supplémentaires dans le cadre du CASNAV.

Les réponses de l'administration à nos questions ("ils ne sont pas voués à rester") sont indignes d'un pays riche comme la France.